

# CERCLE ORION

Comprendre le monde  
pour le transformer

---

**Comment repenser la participation  
politique sous la Ve République ?**

27 février 2021

---

Paris / Londres / Bruxelles / Luxembourg

# Comment repenser la participation politique sous la Ve République ?

*« Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : soyez tranquilles, vous êtes souverains [...]. Le suffrage universel en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'homme, l'apaise.*

»

Victor Hugo, 21 mai 1850.

**Rapport-tribune rédigé par Diego DAVO,  
Directeur adjoint du Comité Politique du Cercle Orion**

Ce rapport-tribune cherche à contribuer au débat sur la participation politique actuelle et les moyens pour les Français de peser sur l'agenda électoral de la Ve République.

© Tous droits réservés, Cercle Orion, Paris, 2021.

# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Synthèse des recommandations.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Introduction .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>I. Les troubles politiques, résultat d'un problème de représentation politique ? .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>II. Et si la racine du problème, que l'on impute souvent aux fractures territoriales et économiques, n'était pas la confiance dans notre système représentatif ?.....</b> | <b>5</b>  |
| <b>Partie I – L'analyse.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>I. Les deux canaux de participation politique sont aujourd'hui grippés .....</b>  | <b>7</b>  |
| A. Le référendum .....   | 7         |
| B. Les élections .....   | 7         |
| <b>II. Repenser la participation politique donnera un second souffle à la Ve République.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>Partie II – Les propositions.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>I. S'inspirer du RIC.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>II. Redonner une marge de manœuvre au Parlement. ....</b>   | <b>10</b> |
| <b>Conclusion.....</b>   | <b>14</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>   | <b>15</b> |

# Synthèse des recommandations

## **1. Élargir le Référendum d'Initiative Partagée, ou même instaurer un Référendum d'Initiative Citoyenne :**

- Élargir l'actuel référendum dit « d'initiative partagée » (RIP), avec un seuil parlementaire de 1/10e, soit 93 parlementaires (contre 1/5e aujourd'hui) et un seuil du corps électoral de 1 million (contre 4,5 millions aujourd'hui) ;
- Réduire le délai par lequel le Parlement doit se prononcer sur le RIP : actuellement de 6 mois, on pourrait l'abaisser à 3 mois ;
- Donner la possibilité de soumettre un texte législatif sans passer par l'aval des parlementaires, mais cette fois avec un seuil plus élevé que le RIP : le seuil de 10 % du corps électoral, permettant de proposer directement à référendum un sujet dont la pertinence resterait à évaluer par la Conseil constitutionnel (en accord avec l'article 11 de la Constitution), serait particulièrement pertinent.

## **2. Redonner une marge de manœuvre au Parlement :**

- Introduire une dose de proportionnelle pour les élections législatives, par exemple de 20 % ;
- Réfléchir sur de nouvelles prérogatives du Parlement qui permettraient un débat plus inclusif de toutes les couleurs politiques en renforçant le pouvoir des commissions parlementaires et permettant au Parlement d'imposer une étude d'impact pour les projets de lois les plus importants.

## **3. Instaurer de nouveaux mécanismes de participation directe à tous les échelons administratifs :**

- Encourager le budget participatif chez les collectivités : donner voix aux citoyens à la gestion de projets concrets voire leur participation à l'élaboration du budget de la collectivité, notamment à travers des mesures législatives ;
- Faciliter la tenue de référendums locaux : actuellement les référendums décisionnaires locaux ne sont que consultatifs ;
- Envisager la possibilité de révoquer les élus locaux si les électeurs ne sont pas satisfaits.

## **4. S'appuyer sur la mission Etalab et les outils numériques.**

# Introduction

## I. Les troubles politiques, résultat d'un problème de représentation politique ?

La France, depuis 1789, a connu 18 régimes politiques et autant de troubles politiques qui ont parfois débouché sur des révolutions. La France est donc un véritable laboratoire des constitutions et des idées politiques. L'Histoire ne se répète peut-être pas toujours, mais l'histoire constitutionnelle si. Et l'histoire constitutionnelle française oscille, comme un pendule, d'un déficit de représentation à l'instabilité chronique. Le déficit de représentation résulte de l'hyperpuissance de l'exécutif, à l'image de la monarchie absolue. L'instabilité chronique, celle de la IIIe ou de la IVe Républiques, mais aussi celle de 1793 ou de 1848, nous montre qu'un parlementarisme excessif mène tout autant la démocratie à la perte.

La Ve République n'échappe pas à cet équilibre fragile entre nécessité d'un pouvoir fort, capable d'incarner un pays dont les ambitions sont mondiales et le passé glorieux, et l'adhésion à un système de représentation digne d'une démocratie moderne. Le Général de Gaulle et Michel Debré réussirent brillamment à concilier ces deux impératifs. Avec une participation électorale aux élections nationales qui bat largement celle de nos voisins, des élections quasiment tous les ans (élections européennes, municipales, régionales, départementales) et la protection supplémentaire de notre Constitution par un Conseil constitutionnel enfin capable de la défendre – et à travers la QPC issue de la réforme de 2008, autorisé à être sollicité par les justiciables – jamais la France n'a paru aussi démocratique.

Et pourtant ! Les démons de notre histoire reviennent. Ces 20 dernières années, la France a souffert : deux crises économiques, une crise sanitaire, des tensions politiques qui illustrent un pays fracturé en 2 voire en 4... Notre système politique apparaît à bout de souffle, essoufflement que l'élection d'Emmanuel Macron n'a pas ralenti, loin de là. De toutes parts, la confiance est sapée : la confiance envers le gouvernement d'abord, mais aussi envers les autorités sanitaires, envers le discours officiel, envers la vérité, symbolisé par la généralisation de l'expression trumpienne « fake news » dans nos médias et dans l'espace public. Jamais autant au XXIe siècle les Français auront démontré autant de méfiance envers leurs institutions. La crise des Gilets Jaunes fut un cri de méfiance envers les institutions politiques et leur légitimité. Le succès des anti-vaccins ou du professeur Raoult pendant la crise Covid-19 illustre cette fois la méfiance envers les autorités sanitaires et à une certaine vision de la science.

## II. Et si la racine du problème, que l'on impute souvent aux fractures territoriales et économiques, était la confiance dans notre système représentatif ?

Notre système politique donne les pleins pouvoirs à 40 % des Français (un président élu au second tour à 52% avec une abstention de 20% est élu par environ 20 millions de Français).

Mise à part la rue, le reste des Français ont-ils d'autres moyens de faire vivre leur voix pendant ce quinquennat ?

Cette défaillance dans la représentation de la Ve République l'a fait vaciller. Pour la première fois depuis 1958, une sorte de crise politique permanente noie l'action politique. Aujourd'hui, notre agenda politique suit la même logique de l'homme providentiel : l'élection d'un président quasiment aux pleins pouvoirs pendant 5 ans ; président dont les français attendent beaucoup, qui déçoit forcément et qui devient donc structurellement impopulaire ; impopularité qui sape son capital politique et lui empêche de réformer voire de gouverner ; inaction politique qui facilite l'émergence d'un nouvel homme providentiel jurant de réformer ; élection de cette nouvelle figure qui reçoit quasiment les pleins pouvoirs... et c'est reparti pour 5 ans.

Au fond, le Gilet Jaune a-t-il protesté sur les Champs Élysées car il ne gagne pas assez ou car il ne se sent pas écouté ? Posons la question différemment : un pays qui compte différents canaux de participation politique connaît-il autant de violences dans les rues ? Toute société qui ignore les injustices (légitimes ou pas) que ressent une partie des siens est condamnée à s'embraser. Tel est la raison d'être du système représentatif : donner une voix à tous.

C'est la France de 1789 qui nous sert d'exemple. La France, alors le royaume le plus riche d'Europe, sombra en quelques mois dans un chaos de violence et de haine. Pendant des années, les revendications du tiers-état avaient été balayées par les Parlements... Alors, le tiers-état a appris la leçon : quand on décide à votre place, quand le système est fait de telle sorte à ce que vous ne puissiez exprimer vos frustrations, ces frustrations, vous les exprimez vous-même, mais à votre manière... Et pas de manière pacifique. Victor Hugo n'en dit pas moins quand il chante les mérites du suffrage universel, censé canaliser les sentiments du peuple : « *Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : soyez tranquilles, vous êtes souverains [...]. Le suffrage universel en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'homme, l'apaise* ».<sup>1</sup> **Alors plus que jamais, repensons la participation politique !**

---

<sup>1</sup> Victor Hugo, Discours à l'Assemblée nationale, le 21 mai 1850. Consulté : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/victor-hugo-21-mai-1850>

# Partie I – L’analyse

## I. Les deux canaux de participation politique sont aujourd’hui grippés...

### A. Le référendum

**Le référendum n’est plus réellement utilisé en France.** La Ve République, considérée comme un « régime semi-représentatif », innova avec l’introduction du référendum, puisque jamais le recours direct au peuple, associé au bonapartisme, n’avait été permis dans une Constitution républicaine. Néanmoins, la pratique politique a fait que la Ve République s’inscrit davantage dans la continuité du régime représentatif. En effet, le référendum n’a pas pu s’épanouir comme outil de démocratie semi-directe car il s’agit d’un outil exceptionnel et très peu utilisé. Ainsi, s’il fut employé 4 fois par le Général de Gaulle en 11 ans, il le fut seulement 5 fois ces 36 dernières années, et aucune fois depuis 2005. Du fait que la consultation du peuple se raréfie, la Ve République (re)devient un régime pleinement représentatif.

**Il est nécessaire de se méfier du référendum tel qu’il est actuellement prévu par la Constitution.** Tout d’abord, l’ombre du dirigeant qui convoque le référendum est telle qu’il en devient aisément un plébiscite pour ou contre lui, comme nous l’ont montré les référendums de 1969 contre le Général de Gaulle ou de 2016 en Italie contre Matteo Renzi. Ensuite, le référendum est un outil qui a la fâcheuse tendance de simplifier un débat complexe entre deux issues : oui ou non. Une démocratie saine n’est-elle pas celle qui débat sereinement dans l’espace public de l’avenir du pays afin de trouver un compromis ? L’expérience du Brexit au Royaume-Uni nous montre que le référendum apporte difficilement des solutions à des questionnements légitimes et complexes. Ces questionnements, qui engagent souvent tout l’avenir d’un pays, méritent au contraire d’avancer ensemble et de construire intelligent le destin de la France.

### B. Les élections

**Les élections, qu’elles soient présidentielles, législatives, européennes, régionales, départementales ou municipales sont, et doivent rester, le moyen privilégié de l’expression de notre démocratie.** Cependant, l’abstention est galopante depuis quelques décennies : elle atteint 37,9 % au second tour des municipales en 2014 (moyenne autour de 28 % depuis 1958), voire 57,36 % au second tour des élections législatives de 2017, confirmant le sentiment d’impuissance ou d’indifférence du Parlement et des collectivités que peuvent ressentir les Français par rapport aux présidentielles. Plus encore, le mode de scrutin à deux tours multiplie le nombre d’élections, donne un sentiment de campagne électorale permanente et favorise l’absentéisme. Sur un seul quinquennat, les Français sont appelés à se déplacer en moyenne 10,8

fois<sup>2</sup>. C'est beaucoup trop, pour parfois des résultats peu visibles, ce qui renforce un sentiment d'impuissance de l'action publique. Peut-être faudrait-il les concentrer lors de sessions électorales : réunir un même jour les élections régionales et municipales pourrait en ce sens constituer une initiative pertinente.

## II. ... et il est donc nécessaire de repenser la participation politique pour donner un second souffle à la Ve République

**Le premier constat qu'il est nécessaire de faire, et que la majorité des constitutionnalistes partagent, c'est de l'impératif de préserver la Ve République.** La Ve République est un équilibre fragile des précédentes expériences institutionnelles de notre pays ; elle allie l'amour que la France porte à la démocratie et à la liberté à son intérêt pour un pouvoir fort. Pendant 150 ans, la France a connu une instabilité institutionnelle et donc politique quasi permanente qui lui auront coûté cher, en développement économique comme en guerres. Nous jouissons aujourd'hui d'une constitution qui a certes ses défauts, mais qui est un véritable chef d'œuvre au vu de notre histoire.

Quelques faits :

- Avant, on changeait de Constitution ; aujourd'hui on change la Constitution.
- Avant, la Constitution était le produit d'un clan politique dont sa chute entraînait celle du régime ; la Constitution d'aujourd'hui<sup>3</sup> est le produit d'un compromis entre le Général de Gaulle et les partis traditionnels de l'époque.
- Avant, chaque crise politique s'accompagnait de la crainte d'un changement de régime ; la Ve République a pour sa part survécu à l'indépendance de l'Algérie, au départ du Général de Gaulle, à l'alternance de 1981, aux attentats de 2015-2016 et survivra sans doute aux crises engendrées par la Covid-19...

Le système politique français s'appuie actuellement sur l'un des régimes politiques les plus stables et solides que la France ait connu dans son histoire. Mieux encore, une Ve République davantage participative pourrait parfaitement s'envisager dans le cadre de la Constitution actuelle.

**Tout d'abord grâce à la flexibilité de la Ve République.** Flexible car la Constitution est facilement révisée - 19 révisions depuis 1992, elle l'est aussi parce qu'elle donne une large marge de manœuvre pour les pratiques politiques. Régime présidentialisé en cas de fait majoritaire, lorsque le chef de l'Etat a une majorité absolue à l'Assemblée nationale, ou régime pleinement parlementaire en cas de cohabitation, lorsque la majorité parlementaire est de bord politique

---

<sup>2</sup> Les élections municipales, départementales et régionales ont lieu tous les 6 ans, soit 0,8 déplacement par tour par élection par quinquennat. Les élections présidentielles, législatives et européennes ont lieu tous les cinq ans.

<sup>3</sup> Officiellement la Constitution du 4 octobre 1958, approuvée à une très large majorité des Français le 28 septembre 1958.



opposé au Président de la République, le système politique français peut être totalement transformé en fonction des circonstances et des rapports de forces issus des élections législatives.

**La Constitution n'est pas la cause des excès de la Ve République.** Certaines caractéristiques critiquées de la Ve République par une partie du bord politique – présidentialisation, « le monarque présidentiel » – résultent moins des institutions que des pratiques politiques. Ainsi, la Constitution n'avait pas prévu un chef de l'Etat avec autant de pouvoirs. La présidentialisation, c'est-à-dire le processus par lequel les pouvoirs du Président de la République se sont élargis depuis 1958, s'est amorcée principalement par le fait majoritaire. En effet, grâce à celui-ci, le chef de l'Etat a pu contrôler en même temps le gouvernement et l'Assemblée nationale. Cette pratique politique a eu une conséquence : le Premier Ministre n'est dans les faits qu'un simple collaborateur du Président de la République et le Parlement une simple chambre d'enregistrement. Il est donc moins nécessaire de changer la Constitution que de s'attaquer aux pratiques politiques qui entravent une représentation saine et inclusive de la société française.

**Repenser la participation politique est non seulement réalisable pour préserver notre régime actuel mais est aussi crucial pour sa survie.**

## Partie II – Les propositions

### I. **Élargir le Référendum d’Initiative Partagé, ou même instaurer un Référendum d’Initiative Citoyenne.**

Une participation fréquente des citoyens pourrait se faire à travers l’introduction de nouveaux mécanismes de démocratie semi-directe ou de démocratie participative, à l’image du « référendum d’initiative citoyenne » souhaité par les Gilets Jaunes. Aujourd’hui, le mécanisme est trop complexe et illisible pour être effectif. Il permet la convocation d’un référendum si un dixième du corps électoral (soit 4,5 millions de Français) soutient une initiative d’un cinquième des parlementaires, ce qui rend ainsi quasiment impossible sa mise en œuvre. En Italie, 500 000 signatures suffisent pour lancer un référendum au niveau national – un récent référendum a par exemple confirmé le souhait des Italiens de ne pas construire de nouvelles centrales nucléaires. Il est nécessaire de s’en inspirer et d’élargir l’actuel référendum dit "d'initiative partagée" pour améliorer la participation politique. Suite au Grand Débat au printemps 2019, Emmanuel Macron avait promis d’abaisser le seuil du corps électoral à 1 millions. C’est un bon début, mais 1/5 des parlementaires<sup>4</sup> limite encore l’utilité d’un tel mécanisme. Nous pourrions envisager un seuil de 1/10 (soit 93 députés et sénateurs), ce qui permettrait aux Républicains (253 parlementaires) et aux socialistes (94 parlementaires) de faire entendre une voie divergente sans être contre-productive. Une réduction du délai par lequel le Parlement doit se prononcer pourrait également être envisagé : il est actuellement de 6 mois, 3 mois serait un délai bien plus approprié. Enfin, il est nécessaire d’abaisser le seuil du corps électoral, 1 million<sup>5</sup> serait un seuil intéressant.

On pourrait également envisager la possibilité de soumettre un texte législatif sans passer par l’aval des parlementaires, mais cette fois avec un seuil bien plus élevé que le RIP : par exemple, la possibilité pour 10 % du corps électoral de proposer directement à référendum un sujet dont la pertinence resterait à évaluer par la Conseil constitutionnel (en accord avec l’article 11 de la Constitution).

### II. **Redonner une marge de manœuvre au Parlement.**

L’hyper-présidentialisation est la cause de l’impopularité structurelle des présidents actuels. Il empêche de véritables contre-pouvoirs de fonctionner. Redonner une marge de manœuvre au Parlement peut faire sans remettre en cause la nature primale du chef de l’Etat, élu au suffrage universel, tel que prévue dans la Constitution et inscrit dans l’esprit de la Ve République. Il est par ailleurs nécessaire d’en finir avec le Premier Ministre collaborateur du

---

<sup>4</sup> Soit 185 des 925 députés et sénateurs.

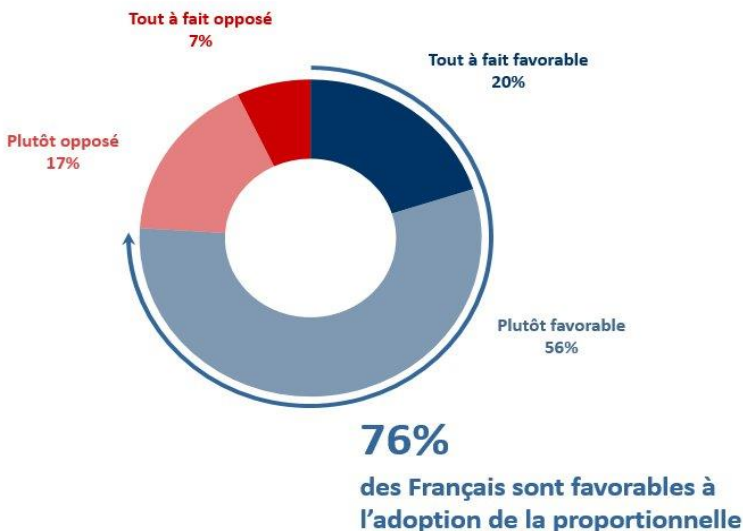
<sup>5</sup> Soit environ 2,5% du corps électoral.

chef de l'Etat<sup>6</sup> Une nouvelle revalorisation du Parlement, pourrait renforcer le rôle du chef du gouvernement. On a déjà tenté d'élargir les prérogatives du Parlement en 2008. Il y avait de l'idée, mais c'était oublier que la présidentialisation du régime actuel est due au fait majoritaire<sup>7</sup>. Il faudrait donc affaiblir le fait majoritaire afin de « d'obliger » le président à ne pas prendre son premier ministre pour acquis et de faire de ce dernier le véritable chef d'orchestre de la majorité et du gouvernement. Seul un changement du mode de scrutin permet d'atteindre ces objectifs.

La proportionnelle intégrale aux élections législatives est irréaliste et dangereuse pour la stabilité du système politique. Pour autant, on pourrait envisager un mode de scrutin mixte (à tendance majoritaire comme en Grèce ou à tendance proportionnelle comme en Allemagne) : soit une proportionnelle avec une prime majoritaire, soit le système majoritaire avec une dose de proportionnelle. Sur ce dernier point, la promesse non tenue d'Emmanuel Macron d'introduire une dose de proportionnelle de 20 % était une proposition calibrée et pertinente qu'il est urgent de reprendre, surtout que les enquêtes d'opinion montrent que l'introduction de la proportionnelle aux élections législatives est plébiscitée par les Français.<sup>8</sup>

**ifop** **L'adhésion à l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel aux législatives de 2022**

**QUESTION :** Dans la perspective des prochaines élections législatives de 2022, seriez-vous favorable ou opposé à ce que l'on change le mode de scrutin afin que l'élection de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale se fasse au scrutin proportionnel de liste par département, c'est-à-dire que chaque force politique ait autant de députés que ce qu'elle représente en voix ?  
*Base : à tous.*



**ZOOM SUR LES RÉPONSES DES ...**

| Sexe  |    |    |
|---|----|----|
| Hommes  | 25 | 48 |
| Femmes  | 15 | 64 |
| Age   |    |    |
| Moins de 35 ans   | 20 | 58 |
| 35-49 ans   | 20 | 54 |
| 50-64 ans   | 17 | 54 |
| 65 ans et plus  | 20 | 50 |
| Catégorie socioprofessionnelle                          |    |    |
| Cadres et prof. intel. sup.                             | 18 | 55 |
| Professions intermédiaires                              | 21 | 62 |
| Employés  | 17 | 59 |
| Ouvriers  | 24 | 56 |
| Vote à la présidentielle de 2017 (1 <sup>er</sup> tour) |    |    |
| Elect. Mélenchon  | 24 | 54 |
| Elect. Hamon  | 21 | 59 |
| Elect. Macron   | 14 | 61 |
| Elect. Fillon   | 18 | 54 |
| Elect. Le Pen   | 32 | 46 |
| Vote aux législatives de 2017 (1 <sup>er</sup> tour)    |    |    |
| Exprimés  | 24 | 53 |
| Votants blanc ou nul                                    | 17 | 55 |
| Abstentionnistes  | 13 | 69 |

<sup>6</sup> Le rapport de force n'est pas exactement fixé entre l'Elysée et Matignon, ainsi MM. Valls et Philippe semblaient avoir une bien plus large marge de manœuvre que MM. Fillon ou Ayrault, mais il ne faut pas se laisser tromper par les apparences : in fine, tout se décide à l'Elysée.

<sup>7</sup> Situation politique par laquelle le président de la République contrôle la majorité parlementaire et donc le gouvernement responsable devant elle.

<sup>8</sup> « Les Français et les moyens de renforcer la participation électorale », Ifop pour le Groupe Union Centriste du Sénat, Novembre 2020 ;

Pour ceux qui agitent la proportionnelle comme un épouvantail de notre République, compte tenu de son histoire d'instabilité et de rivalités partisans, il est possible de rappeler qu'un référendum pourrait être tenu cinq ans ou dix ans après la mise en place de la dose de proportionnelle pour confirmer ou infirmer ce changement du mode de scrutin – tout en lui laissant une chance pour faire ses preuves.

**Outre la proportionnelle, de nouvelles prérogatives du Parlement permettraient un débat plus sain et plus inclusif de toutes les couleurs politiques. Ces nouvelles mesures pourraient inclure :**

- le renforcement du pouvoir des commissions parlementaires, afin de rivaliser avec les moyens techniques du Gouvernement et de faciliter l'accès au Parlement des moyens techniques du Gouvernement (la Cour des Comptes collabore par exemple avec les députés, mais il faudrait le faire rentrer dans la pratique politique ; idem pour le Conseil d'Etat conseiller du Parlement) ;
- la faculté du Parlement d'imposer une étude d'impact pour les projets de lois les plus importants ;
- l'incitation à l'amélioration de la qualité de la délibération parlementaire : moins d'amendements possibles, discussion générale moins longue, discuter du texte issu de la commission. Sur ce dernier point, il serait nécessaire d'une part d'assurer une publicité importante aux travaux des commissions et d'autre part d'organiser la présence du Gouvernement en commission. Ce point devrait toutefois exclure les projets de lois constitutionnels, les projets de lois de finance, du budget et de la sécurité sociale pour des raisons évidentes de sensibilité des enjeux.

**Il est nécessaire de s'inspirer de nouveaux mécanismes de participation directe à tous les échelons administratifs.**

- Encourager le budget participatif chez les collectivités : il s'agit de donner voix aux citoyens concernant la gestion de projets concrets, voire de leur permettre de participer à l'élaboration du budget de la collectivité (idées d'investissements, financement...). En plein essor depuis quelques années, pas moins de 80 collectivités dont de grandes villes comme Rennes, Grenoble ou Metz prévoient déjà un mécanisme de nature similaire. Une telle expérimentation a également eu lieu à Paris. Si les initiatives restent locales, on pourrait envisager un mécanisme au niveau national. Par exemple, organiser « une boîte à idée » digitale, sorte de cahiers de doléances, permettant aux citoyens de participer ponctuellement aux travaux de certaines commissions (comme celle des Finances) ou de certains ministères. Une mesure législative encourageant financièrement les territoires à adopter ce mécanisme serait également positif. On pourrait également favoriser les budgets participatifs dans d'autres types de structures, comme les lycées ou les universités.

- Les référendums locaux : actuellement les référendums décisionnaires locaux ne sont que consultatifs. Ainsi, le gouvernement Philippe a pu passer outre le vote positif des habitants de Loire-Atlantique sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. On pourrait envisager de le rendre contraignant. Dans un tel cas, une révision de la Constitution serait certainement nécessaire. Plus encore, les consultations locales sont difficiles à mettre en œuvre : seuils de signatures élevés, avec 20 % des électeurs dans les communes et 10 % dans les départements et régions. Abaisser les seuils à 10 % et 5 % respectivement serait un bon signal envers la démocratie locale.
- Envisager la possibilité de révoquer les élus locaux si les électeurs ne sont pas satisfaits. Au niveau national, cela n'est ni possible ni souhaitable. Selon l'article 27 de la Constitution : « *Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel.* » Cet article est le résultat d'une vision de la souveraineté nationale vieille de deux siècles. En revanche, le mandat révocatoire au niveau local pourrait permettre de revitaliser la démocratie au niveau des territoires et s'assurer d'une obligation de résultat de la part des élus. Il faudrait évidemment encadrer fortement ce genre de mécanisme : une seule demande de révocation par mandat et dans un espace de temps limité (un intervalle de 2 ans avant et après les élections par exemple). Ce genre de mesure révolutionnaire inciterait en principe les élus à être plus redevables et réactifs quant à leur programme.<sup>9</sup>

**S'appuyer sur Etalab et les outils numériques.** Ces mécanismes de démocratie participative devraient s'appuyer sur les outils numériques pour s'assurer de leur efficacité : que ce soit le RIP, le droit de pétition ou les consultations locales, le processus de participation pourrait être facilité par des plateformes sécurisées fournies par Etalab (administration qui gère la stratégie dans le domaine de la donnée pour l'Etat), la DITP (direction interministérielle de la transformation publique) ou la Dinum (la direction interministérielle du numérique). Le besoin de digitalisation des administrations et des foyers français n'est plus un impératif économique ou technologique : il devient de plus en plus une opportunité démocratique.

---

<sup>9</sup> D'après le site : Ace-project, spécialisé dans l'étude des systèmes électoraux à travers le monde : <https://aceproject.org/main/francais/es/esc01c.htm>

# Conclusion

Une Ve République exclusivement représentative, qui l'est devenue par les pratiques politiques, et qui le restera sans réforme, ne répond plus aux exigences démocratiques de notre temps. Pour sa survie, pour qu'elle reste pour toujours la meilleure République et même le meilleur régime que la France ait connu, n'ayons pas peur des spectres de l'instabilité. La proportionnelle, l'élargissement du RIP, voire le RIC, ou encore les consultations citoyennes sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires pour assurer une représentation digne de notre démocratie et qui donne effectivement à tous, une véritable voix et une place dans l'avenir politique de notre pays.

# Bibliographie

- Ace-project, spécialisé dans l'étude des systèmes électoraux à travers le monde : Consulté : <https://aceproject.org/main/francais/es/esc01c.htm>
- Ifop pour le Groupe Union Centriste du Sénat, « Les Français et les moyens de renforcer la participation électorale », Novembre 2020.  
Consulté : <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-les-moyens-de-renforcer-laparticipation-electorale/>
- Victor Hugo, Discours à l'Assemblée nationale, le 21 mai 1850.  
Consulté : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/victor-hugo-21-mai-1850>

# Contact

Notre initiative vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous rejoindre, contribuer à nos travaux ? N'hésitez pas à nous contacter.



Courriel : [cercleorion@gmail.com](mailto:cercleorion@gmail.com)